



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 13 novembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Les agriculteurs touchés par l'incendie commencent à être indemnisés par l'entreprise *Lubrizol*

—

Moins de deux mois après l'incendie qui a touché le site de Lubrizol à Rouen (76), les premiers agriculteurs commencent à être indemnisés.

L'incendie qui s'était déclenché dans la nuit du 25 au 26 septembre avait conduit le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à suspendre la commercialisation de l'ensemble des productions agricoles situées dans une large zone couvrant 5 départements et 216 communes, pendant 3 semaines au total.

Afin de compenser au plus vite les conséquences de cet incendie pour les agriculteurs, et sans préjudices d'éventuels contentieux, Lubrizol a décidé la mise en place d'un dispositif opérationnel à l'attention des agriculteurs. Une convention a ainsi été signée le 25 octobre dernier en présence du Premier ministre entre Éric Schnur, PDG monde de Lubrizol, et Joël Limouzin, Président du fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE), et de Dominique Delmas représentant de la société Exetech, prestataire. Le contour de cette convention a été approuvé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.


A ce stade ce sont 160 dossiers qui ont été soumis par des agriculteurs sur le site internet dédié (81 en Seine-Maritime, 31 dans l'Oise, 26 dans l'Aisne, 19 dans la Somme, 3 dans le Nord). Les premiers versements sont effectifs depuis ce jour. Les agriculteurs sont encouragés à déposer leurs dossiers jusqu'au 15 décembre sur le lien suivant : <http://www.fmse.fr/fonds-indemnisation-l/>.

Le ministère de l'Agriculture veillera à ce que l'ensemble des agriculteurs ayant subi les conséquences de l'incendie soit indemnisé rapidement, et au juste prix dûment documenté. Une réunion de suivi sera organisée début décembre entre les trois parties prenantes pour faire le point sur l'état d'avancement de la convention et des indemnités.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture